



REORGANISATION DE CDGR: **IMPACT SUR LES EFFECTIFS ET LES CONDITIONS** **DE TRAVAIL DES EQUIPES SUR LE TERRAIN**

La réorganisation de CDGR a déjà fait l'objet d'un 1er passage au CE le 6 mai et de deux informations et consultations au CHSCT N°3 les 29 avril et 12 mai derniers dont l'issue a été un vote défavorable par 5 abstentions et une non prise de part au vote. A cette étape et préalablement au vote des élus du CE le 19 mai prochain, FO a souhaité vous informer des suites de ce dossier.

La Direction de CDGR s'engage vers un élargissement des missions tant en termes de périmètre que de responsabilité en particulier dans le service dit de viabilité hivernale.

Pour ce faire, ADP suite au rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) s'est doté de moyens financiers importants déclinés principalement en moyens matériels.

En effet, si la Direction de CDGR renforce son encadrement, on ne peut en dire autant sur les équipes opérationnelles qui perdent au passage 9 effectifs en IB !

CDGR annonce la création de 22 nouveaux emplois. Hors quand on y regarde de plus près: 22 nouveaux emplois dont 15 redéploiements → c'est à dire des agents en poste mais dont les missions vont évoluer → $22 - 15 = 7$! 7 créations de postes: voilà la réalité des faits. Réalité qui ne permet pas de pourvoir les 11 postes vacants à CDGR actuellement.

A cette étape, sur la réflexion plus globale de CDGR quant aux postes des agents "Aire de mouvement" en termes de contenu, de grilles de rémunération et de primes de sujétion, pas d'engagement à ce jour: il faudra attendre la séance du CE du 19 mai pour connaître la décision de la Direction générale sur une éventuelle évolution favorable.

Sur le manque de communication interne, CDGR rétorque qu'en période de consultation des instances du personnel, toute information aux agents pourrait être considérée par les organisations syndicales comme un délit d'entrave !

Sur ce dossier, alors que la direction annonce une charge de travail en augmentation jusqu'en 2015, FO considère que:

- si des moyens sont donnés en matériel, le compte n'y est pas du point de vue des effectifs.
- si des redéploiements sont nécessaires, FO ne peut accepter qu'une réorganisation se fasse sur la base de la disparition de 9 postes en IB.

FO réaffirme ces revendications:

- Maintien des 9 postes en IB
- Pourvoi des 11 postes non pourvus

Plus généralement, au regard de l'importance des moyens financiers alloués à la Direction de CDGR, FO estime que la réorganisation aurait du renforcer de façon plus significative ses moyens humains et encourager les équipes sur le terrain dont les missions et les responsabilités ne cessent d'augmenter par une évolution de grille et l'attribution de primes de sujétion dûment justifiées et non attribuées à ce jour.

Roissy, le 16 Mai 2011

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN
Tél. 0148621479

fory1@adp.fr

site internet : <http://foadp.free.fr>

Orly : Bureau 5360 Orly sud
Tél. 0149750659 Fax 0149750256

fool1@adp.fr